



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE RUE PARNASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande du 18/03/2026 de Mr OUHSSAIN société NOVAAEDIFI, qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer un échafaudage pour le remaniement et reprise des rives et faitage,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mr OUHSSAIN société NOVAAEDIFI – 7 RUE HONORE MURATET – 34300 AGDE est autorisé à installer un échafaudage pour le remaniement et reprise des rives et faitage à l'endroit suivant :

- 2 rue parnasse

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée du Mardi 31 Mars au Mardi 14 Avril 2026,
La circulation est interdite,

Article 3^{ème} : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 4^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur
Notifié à Mr OUHSSAIN SOCIETE NOVAAEDIFI,

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 18 Mars 2026

Le Maire



Didier MICHEL